

Politique laitière

cette situation et appliquer le même principe aux produits dont nous discutons. Ces quatre mois sont la période de l'année où la consommation de produits laitiers est la plus forte. C'est également la période où le tourisme bat son plein. La campagne publicitaire sera conçue de façon à nous permettre de tirer profit de la situation de toutes les façons imaginables.

M. Schellenberger: Monsieur l'Orateur, ma question porte sur les déplacements des Canadiens à l'intérieur du Canada. Je prends l'Alberta comme exemple. Au cours des trois dernières années, la population de l'Alberta a augmenté de 60,000 personnes chaque année à cause de ces déplacements. Aussi, à certains moments, l'offre ne suffisait pas à la demande dans cette province. Le ministre ordonnera-t-il au comité de gestion des approvisionnements de lait de se réunir de nouveau afin de pouvoir fixer un contingent réaliste qui corresponde aux mouvements de la population canadienne, afin de mettre un terme aux problèmes qui se posent principalement en Alberta et en Colombie-Britannique?

● (1602)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le comité de gestion des approvisionnements et la Commission canadienne du lait connaissent très bien les divers centres de consommation qui existent au Canada. Même sans tenir compte des mouvements de la population, on constate que certaines couches de la société consomment davantage de lait que d'autres en raison de leur revenu, de leur mode de vie, et ainsi de suite. Ces différences peuvent également dépendre d'un programme provincial. Ainsi, en Nouvelle-Écosse, les autorités provinciales ont instauré un service de distribution de lait dans les écoles. Aussi, les enfants de cette province apprennent, sinon à la maison du moins, à l'école, que le lait est un produit riche en protéine et très nutritif. On les habitue donc à en consommer dès l'école maternelle. Certaines autres provinces ont essayé d'instaurer un programme analogue. Les offices de commercialisation des provinces organisent des campagnes publicitaires spéciales.

Pour les producteurs albertains, la situation n'est pas aussi fâcheuse que le prétend le député. S'il peut prouver qu'il existe une pénurie en Alberta, il ne m'en a pas parlé. L'année dernière, cette province avait une légère surproduction. La distribution se fait au niveau de la province et non pas par le truchement de la Commission canadienne du lait.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, nous avons tous hâte d'entendre le chef de l'opposition (M. Clark). Mais d'abord, j'aimerais poser au ministre une question courte mais importante. J'espère qu'il y donnera une réponse aussi brève. Elle est très simple. La subvention à la consommation de poudre de lait écrémé a été supprimée. Son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'est dit inquiet de la situation et a déclaré au comité, l'autre soir, que cette subvention devrait être rétablie pour certains groupes. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) s'est également avouée inquiète. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a-t-il consulté ses deux collègues sur les moyens de compenser la hausse de 40 à 50 p. 100 du prix de la poudre de lait écrémé qui suivra l'annonce et qui représentera un fardeau assez lourd pour les personnes défavorisées, les autochtones et surtout les Canadiens du Nord?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, si le prix du lait écrémé en poudre augmente de 40 ou 50 p. 100, il y a quelque chose qui

[M. Whelan.]

ne va vraiment pas. L'augmentation ne devrait pas être supérieure à 34c. la livre. Si l'on additionne 34c. et 74c., cela ne représente pas une hausse de prix de 50 p. 100. Même si le total y est ajouté, et rien n'oblige les détaillants à le faire, on pourra se procurer une pinte de cette boisson saine et vivifiante, contenant bon nombre des sels minéraux dont on a besoin à tout âge, pour environ 28c. On ne peut acheter du Pepsi, du Coca Cola, du Seven Up ou toute autre boisson gazeuse à ce prix. Quant à savoir si je consulte mes collègues, je réponds oui. Je répète que le ministère de l'Agriculture n'a pas à s'occuper de subventions. On pourrait peut-être songer aux transports. Dans certaines régions du Nord, plus de la moitié du coût des aliments est attribuable aux frais de transport. Peut-être devrait-on apporter une aide plus directe au transport sous forme de subventions. Ces questions sont actuellement à l'étude.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'ai une question très simple à poser. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas inclus dans sa déclaration les renseignements qu'il a fournis dans son communiqué à la presse à propos de la campagne laitière? Quand le ministre fait une déclaration à la Chambre, il devrait nous communiquer toute l'information au lieu d'en dire moins que dans un communiqué qui lui permet de refiler une foule de choses d'une authenticité douteuse.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, si le député croit que je ne voulais pas tout dire dans ma déclaration, il se trompe. On nous demande d'être brefs dans nos déclarations à la Chambre. C'est pourquoi nous avons dû retrancher certains passages. Ceux qui ont rédigé mon exposé se sont montrés plus conservateurs que je ne l'aurais souhaité. J'ai dû ajouter deux articles qu'ils avaient omis, l'un au sujet de la caisse de 24.8 millions de dollars pour les frais d'exportation, et aussi le fait que l'année laitière sera prolongée de quatre mois. Si le député n'était pas à la Chambre lorsque j'ai fait mon exposé, j'en suis désolé pour lui, car j'ai alors pris soin de fournir ces précisions.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ACCÈS DES DÉPUTÉS À UNE INFORMATION PLUS ADÉQUATE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Tout à l'heure en commentant la déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) sur la politique laitière, j'ai fait certaines suggestions et si je les ai faites c'est parce que je me suis limité au document qui m'a été remis, savoir la déclaration du ministre qu'il a faite à la Chambre aujourd'hui et que j'ai reçue juste avant de venir à la Chambre. Alors étant donné que je n'avais pas le communiqué officiel dont l'honorable député de Lévis (M. Guay) m'a fait part tout à l'heure, voilà pourquoi je pose la question de privilège, parce que j'ai mentionné comme suggestion un changement de date de politique laitière alors que, dans le communiqué officiel, il y avait justement un changement de date qui est officiel.

Alors je me suis trouvé à affirmer des choses que j'aurais dû connaître et on passe pour des gens pas trop intelligents lorsqu'on prend des positions sur un document qu'on a dans les mains alors qu'il existe un autre document plus complet et plus explicite. Je ne veux pas blâmer le ministre, loin de là, mais je voudrais, monsieur le président, profiter de la circonstance pour qu'à l'avenir, lorsqu'il y a une déclaration ministérielle